

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHES
ET DES INDUSTRIES ANIMALES

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES
AND ANIMAL INDUSTRIES

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

INTERNAL TENDER'S BOARD

No 0003 /AMINEPIA/ITB/2025

Yaoundé, 24 JUIN 2025

ADDITIF N°01

PORTANT MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°0012/AONO/MINEPIA/CIPM/2025 DU 26 MAI 2025 EN VUE DE L'ACQUISITION DES UNITES DE PRODUCTION D'ALIMENTS POUR POISSONS EN APPUI AUX OPERATEURS PRIVES DANS LES BASSINS DE PRODUCTION

Le Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales porte à l'attention des soumissionnaires que le dossier d'appel d'offres susmentionné est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

PIÈCE N°1. AVIS D'APPEL D'OFFRES

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics du Ministère de l'Elevage des Pêches et des Industries Animales, sis à Mvog-Betsi/Yaoundé, téléphone : 222 22 45 41 dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en version électronique sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> et sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au Service des Marchés Publics du MINEPIA, sis à Mvog-Betsi/Yaoundé, téléphone : 222 22 45 41, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de cent trente mille (130 000) francs CFA, payable au Trésor Public.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du DAO par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

En tout état de cause, l'ouverture des pièces administrative, technique et financière aura lieu le 25 juin 2025 à 14 heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Ministère de

l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales, dans la salle de réunions de ladite Commission, sise à Mvog-Betsi/Yaoundé.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être datées de moins de trois (03) mois à compter de la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif, autre que la caution de soumission, à l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission, l'offre sera rejetée.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics du MINEPIA sis à Mvog-Betsi / Yaoundé, téléphone : 222 22 45 41, ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux dresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, ou dans le site de l'ARMP <http://www.armp.cm>.

PIÈCE N°3. REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRE

D- DEPOT DES OFFRES	
9.1	Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics du Ministère de l'Elevage des Pêches et des Industries Animales, sis à Mvog-Betsi/Yaoundé, téléphone : 222 22 45 41 ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux addresses http://www.marchespublics.cm et http://www.publiccontracts.cm .
26.2	<p>Soumission</p> <p>L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS disponible à l'adresse http://www.marchespublics.cm ou http://www.publiccontracts.cm.</p> <p>Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- 5 MO pour l'Offre Administrative ;- 15 MO pour l'Offre Technique ;- 5 MO pour l'Offre Financière. <p>Les formats acceptés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Format PDF pour les documents textuels ;- JPEG pour les images. <p>Le soumissionnaire veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.</p> <p>L'adresse du Maître d'Ouvrage à utiliser pour l'envoi de la copie de sauvegarde de l'offre sous format PDF, enregistrée sur clé USB ou CD/DVD, avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », accompagnée de l'original de l'offre administrative du soumissionnaire le tout sous pli scellé avec la mention ci-dessous dans les délais</p>

	<p>impartis est le Service des Marchés Publics du MINEPIA, sis à Mvog-Betsi/Yaoundé, téléphone : 222 22 45 41.</p> <p>L'enveloppe fermée devra porter la mention suivante :</p> <p style="text-align: center;">« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 00012/AONO/MINEPIA/CIPMI/2025 DU 26 MAI 2025 EN VUE DE L'ACQUISITION DES UNITES DE PRODUCTION D'ALIMENTS POUR POISSONS EN APPUI AUX OPERATEURS PRIVES DANS LES BASSINS DE PRODUCTION</p> <p style="text-align: center;"><i>(A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement)</i> »</p> <p>La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes :</p> <p>Date : 25 juin 2025 Heure : 13h 00, Le fuseau horaire de référence est l'heure locale (GMT/UTC + 1) visible sur la page de soumission.</p>
27	<p>E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES</p> <p>L'Ouverture des offres aura lieu, le 25 juin 2025 dès 14 heures précises dans la salle de réunions de ladite Commission, sise à Mvog-Betsi/Yaoundé.</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de regroupement d'entreprises.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valides au moment du dépôt de l'Offre dater de moins de trois (03) mois à compter de la date limite originelle d'ouverture des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.</p> <p>En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.</p> <p>Est déclarée irrecevable et rejetée par la Commission de Passation des Marchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires, • les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt, • les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ; • les plis non-conformes au mode de soumission ; • toute offre non conforme aux prescriptions du DAO ; • toute offre ne contenant pas l'original de l'offre administrative du soumissionnaire ; • toute offre ne contenant pas la caution de soumission timbrée, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. <p>La Commission de Passation des Marchés établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis, dont une copie sera remise à tous les soumissionnaires</p>

Lire plutôt:

PIÈCE N°1. AVIS D'APPEL D'OFFRES

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics du Ministère de l'Elevage des Pêches et des Industries Animales (bâtiment R+2), sis au Centre Administratif en face de l'Institut National de la Statistique (INS)/Yaoundé, téléphone : 222 22 45 41 dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en version électronique sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> et sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au Service des Marchés Publics du MINEPIA (bâtiment R+2), sis au Centre Administratif en face de l'Institut National de la Statistique (INS)/Yaoundé, téléphone : 222 22 45 41, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de cent trente mille (130 000) francs CFA, payable au Trésor Public.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du DAO par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

En tout état de cause, l'ouverture des pièces administrative, technique et financière aura lieu le 25 juin 2025 à 14 heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales, dans la salle de réunions de ladite Commission, sise au Centre Administratif en face de l'Institut National de la Statistique (INS)/Yaoundé.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être datées de moins de trois (03) mois à compter de la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif, autre que la caution de soumission, à l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission, l'offre sera rejetée.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics du MINEPIA (bâtiment R+2), sis au Centre Administratif en face de l'institut National

de la Statistique (INS)/Yaoundé, téléphone : 222 22 45 41, ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux addresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, ou dans le site de l'ARMP <http://www.armp.cm>.

PIÈCE N°3. REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRE

D- DEPOT DES OFFRES	
9.1	Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics du Ministère de l'Elevage des Pêches et des Industries Animales (bâtiment R+2), sis au Centre Administratif en face de l'Institut National de la Statistique (INS)/Yaoundé, téléphone : 222 22 45 41 ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux addresses http://www.marchespublics.cm et http://www.publiccontracts.cm .
26.2	<p>Soumission L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS disponible à l'adresse http://www.marchespublics.cm ou http://www.publiccontracts.cm. Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 MO pour l'Offre Administrative ; - 15 MO pour l'Offre Technique ; - 5 MO pour l'Offre Financière. <p>Les formats acceptés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Format PDF pour les documents textuels ; - JPEG pour les images. <p>Le soumissionnaire veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.</p> <p>L'adresse du Maître d'Ouvrage à utiliser pour l'envoi de la copie de sauvegarde de l'offre sous format PDF, enregistrée sur clé USB ou CD/DVD, avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », accompagnée de l'original de l'offre administrative du soumissionnaire le tout sous pli scellé avec la mention ci-dessous dans les délais impartis est le Service des Marchés Publics du MINEPIA (bâtiment R+2), sis au Centre Administratif en face de l'Institut National de la Statistique (INS)/Yaoundé, téléphone : 222 22 45 41.</p> <p>L'enveloppe fermée devra porter la mention suivante :</p> <p style="text-align: center;">« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 00012/AONO/MINEPIA/CIPM/2025 DU 26 MAI 2025 EN VUE DE L'ACQUISITION DES UNITES DE PRODUCTION D'ALIMENTS POUR POISSONS EN APPUI AUX OPERATEURS PRIVES DANS LES BASSINS DE PRODUCTION</p> <p style="text-align: center;"><i>(A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement)</i></p> <p>La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes :</p> <p>Date : 25 juin 2025 Heure : 13h 00, Le fuseau horaire de référence est l'heure locale (GMT/UTC + 1) visible sur la page de soumission.</p>
27	<p>E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES</p> <p>L'Ouverture des offres aura lieu, le 25 juin 2025 dès 14 heures précises dans la salle de réunions de ladite Commission, sise au Centre Administratif en face de l'Institut National de la Statistique (INS)/Yaoundé.</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.</p>

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valide au moment du dépôt de l'Offre dater de moins de trois (03) mois à compter de la date limite originelle d'ouverture des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.

Est déclarée irrecevable et rejetée par la Commission de Passation des Marchés :

- les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires,
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- les plis non-conformes au mode de soumission ;
- toute offre non conforme aux prescriptions du DAO ;
- toute offre ne contenant pas l'original de l'offre administrative du soumissionnaire ;
- toute offre ne contenant pas la caution de soumission timbrée, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concemée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

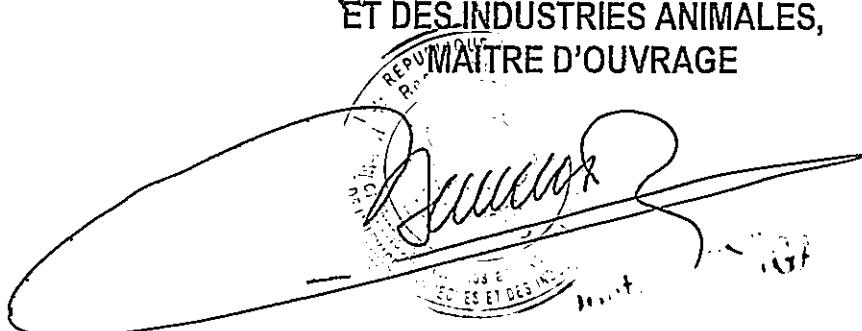
La Commission de Passation des Marchés établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis, dont une copie sera remise à tous les soumissionnaires

Le reste sans changement.

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHES
ET DES INDUSTRIES ANIMALES,
MAITRE D'OUVRAGE

Ampliations

- MINMAP
- ARMP
- MINEPIA/CIPM
- CHRONO/ARCHIVES



REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHES
ET DES INDUSTRIES ANIMALES

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES
AND ANIMAL INDUSTRIES

INTERNAL TENDER'S BOARD

No! 0003

/AMINEPIA/ITB/2025

Yaoundé, 21 JUN 2025

ADDENDUM No 01

AMENDMENT OF SOME PROVISIONS OF THE OPENED NATIONAL UNVITATION TO TENDER UNDER EMERGENCY PROCEDURE No.0012/ONIT/MINEPIA/ITB/2025 OF 26 MAY 2025 TO ACQUIRE PRODUCTION UNITS FOR FISH FEED AND SUPPORT PRIVATE OPERATORS IN PRODUCTION BASINS

The Minister of Livestock, Fisheries and Animal Industries hereby informs bidders that the above-mentioned tender file has been amended as follows:

Instead of:

DOCUMENT No 1. TENDER FILE

10. Consultation of the Tender File

Upon publication of this notice, the file may be consulted during business hours at the Public Contracts Service of the Ministry of Livestock, Fisheries and Animal Industries, located at Mvog-Betsi, Yaoundé, Phone number: 222 22 45 41.

It may also be consulted on the COLEPS platform (<http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>) and on the website of the ARMP (www.armp.cm).

11. Acquisition of the Tender File

Upon publication of this notice, the tender file may be obtained at the Public Contracts Service of MINEPIA at Mvog-Betsi/Yaoundé, Phone number: 222 22 45 41, with a non-refundable sum of one hundred and thirty thousand (130,000) CFA Francs, payable to the Public Treasury.

The electronic version of the TF may also be downloaded free of charge from the addresses mentioned above. However, submission by physical or electronic means shall be subject to payment of the TF purchase fee.

14. Opening of tenders

Tenders shall be opened at once.

In any event, administrative, technical and financial documents shall be opened on 25 June 2025 at 2 p.m., by the Internal Tenders Board of the Ministry of Livestock, Fisheries and Animal Industries, in its meeting room, located at Mvog-Betsi, Yaoundé.

Only bidders may attend this opening session or be represented by a duly authorised person of their choice, even in the case of a group of companies.

The documents in the administrative file must be provided either in their original form or as copies certified as accurate by the issuing service or an administrative authority, as outlined in the Special Regulations stipulated in the Invitation to tender, failing which they shall be rejected. They should be less than three (3) months old before the date of submitting tenders or should have been issued after the date of signature of the Invitation to Tender.

In addition, the tender shall be rejected if any document in the administrative file, besides the bid bond, is missing or non-compliant with the specifications at the time of opening tenders and remains uncorrected within the 48-hour period granted by the Board.

19. Additional information

Additional information may be obtained during working hours at the Public Contracts Service of MINEPIA, located at Mvog-Betsi/Yaoundé, Phone number: 222 22 45 41, and online on the COLEPS platform (<http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>), or the website of the ARMP (<http://www.armp.cm>).

Document No 3. SPECIFIC RULES FOR THE INVITATION TO TENDER

D- SUBMISSION OF TENDERS	
9.1	Additional information may be obtained during working hours at the Public Contracts Service of the Ministry of Livestock Fisheries and Animal Industries located at Mvog-Betsi/Yaoundé, phone number : 222 22 45 41 or online on the COLEPS platform at http://www.marchespublics.cm and http://www.publiccontracts.cm .
26.2	<p>Submission Each tender available on http://www.marchespublics.cm or http://www.publiccontracts.cm must be submitted by the bidder on the COLEPS platform.</p> <p>The maximum sizes of the documents that shall be sent on the platform and constitute the bidder's tender are as follows:</p> <ul style="list-style-type: none">- 5 MB for the Administrative Tender;- 15 MB for the Technical Tender;- 5 MB for the Financial Tender. <p>The following formats shall be accepted:</p> <ul style="list-style-type: none">- PDF for text documents;- JPEG for images. <p>The bidder must use compression software to reduce the size of the files to be transmitted.</p> <p>The Contracting Authority's address to be used for sending the backup copy of the tender in PDF format, saved on a USB key or CD/DVD, clearly and legibly marked 'backup copy', along with the original of the bidder's administrative tender, all in a sealed envelope labelled below within the time limit set, is the Public Contracts Service of MINEPIA, located at Mvog-Betsi/Yaoundé, phone number: 222 22 45 41.</p>

	<p>The sealed envelope shall be labelled as follows :</p> <p style="text-align: center;">OPENED NATIONAL INVITATION TO TENDER No. 00012/ONIT/MINEPIAITB/2025 OF 26 MAY 2025 TO ACQUIRE PRODUCTION UNITS OF FISH FEED AND SUPPORT PRIVATE OPERATORS IN PRODUCTION BASSINS</p> <p style="text-align: center;"><i>(To be opened only during the tender opening session)</i>"</p> <p>The date and time set for submitting tenders are the following:</p> <p>Date: 25 June 2025 Time: 1 p.m. The reference time zone is the local time (GMT/UTC + 1) visible on the submission page.</p>
27	<p>E. OPENING AND EVALUATION OF TENDERS</p> <p>Tenders shall be opened on 25 June 2025 at 2 p.m. prompt in the meeting room of the Tender's Board located at Mvog-Betsi, Yaoundé.</p> <p>Only bidders may attend this opening session or be represented by a duly authorised person of their choice, even in the case of a group of companies.</p> <p>The documents in the administrative file must be provided either in their original form or as copies certified as accurate by the issuing service or an administrative authority, as outlined in the Special Regulations stipulated in the Invitation to tender, failing which they shall be rejected. They should be less than three (3) months old before the date of submitting tenders or should have been issued after the date of signature of the Invitation to Tender.</p> <p>In the event of the lack or non-conformity of a document in the administrative file the tender opening session, the bidders concerned shall be given forty-eight hours to produce or replace the document in question.</p> <p>The Tender's Board shall declare inadmissible and reject the following:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenders bearing the bidders references; • Tenders received after submission date and time deadline; • Tenders not bearing title of the Invitation to Tender; • Tenders non-compliant with the submission method; • Any tender non-compliant with the TF regulations; • Any tender lacking the original Administrative Offer of the bidder; • Any tender lacking a stamped bid bond by a first class bank or a first class financial institution authorised by the Ministry in charge of Finance to issue bonds within the scope of public contracts, accompanied by a deposit receipt issued by the CDEC. If a bid bond is produced but has no connection with the consultation concerned, it shall be considered absent and the bidder shall be disqualified. A bid bond presented by a bidder during the bid opening session shall be rejected. <p>The Tender's Board shall draw up minutes of the tender opening session, a copy of which shall be given to all bidders.</p>

Read:

DOCUMENT No 1. INVITATION TO TENDER

10. Consultation of the Tender File

Upon publication of this notice, the file may be consulted free of charge during business hours at the Public Contracts Service of the Ministry of Livestock, Fisheries and Animal Industries (building R+2), located at the Administrative Centre opposite the National Institute of Statistics (INS)/Yaoundé, phone number : 222 22 45 41.

It may also be consulted on the COLEPS platform at <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm> and on the ARMP website (www.armp.cm).

11. Acquisition of the Tender File

Upon publication of this notice, the tender file may be obtained at the Public Contracts Service of MINEPIA at (buildingR+2), located at the Administrative Centre opposite the National Institute of Statistics (INS)/Yaoundé, phone number: 222 22 45 41, with a non-refundable sum of one hundred and thirty thousand (130,000) CFA francs, payable to the Public Treasury.

The electronic version of the TF may also be downloaded free of charge from the addresses mentioned above. However, submission by physical or electronic means shall be subject to payment of the TF purchase fee.

14. Opening of tenders

Tenders shall be opened at once.

In any event, administrative, technical and financial documents shall opened on 25 June 2025 at 2 p.m., by the Internal Tenders Board of the Ministry of Livestock, Fisheries and Animal Industries, in its meeting room located at the Administrative Centre opposite the National Institute of Statistics (INS)/Yaoundé ,

Only bidders may attend this opening session or be represented by a duly authorised person of their choice, even in the case of a group of companies.

The documents in the administrative file must be provided either in their original form or as copies certified as accurate by the issuing service or an administrative authority, as outlined in the Special Regulations stipulated in the Invitation to tender, failing which they shall be rejected. They should be less than three (3) months old before the date of submitting tenders or should have been issued after the date of signature of the Invitation to Tender.

The tender shall be rejected if any document in the administrative file, except the bid bond, is missing or non-compliant with the specifications at the time of opening tenders and remains uncorrected within the 48-hour period granted by the Board.

27

E. OPENING AND EVALUATION OF TENDERS

Tenders shall be opened on 25 June 2025 at 2 p.m. prompt in the meeting room of the Internal Tender's Board, located at the Administrative Centre opposite the National Institute of Statistics (INS) Yaoundé.

Only bidders may attend this opening session or be represented by a duly authorised person of their choice, even in the case of a group of companies.

The documents in the administrative file must be provided either in their original form or as copies certified as accurate by the issuing service or an administrative authority, as outlined in the Special Regulations stipulated in the Invitation to tender, failing which they shall be rejected. They should be less than three (3) months old before the date of submitting tenders or should have been issued after the date of signature of the Invitation to Tender

In the event of the lack or non-conformity of a document in the administrative file during the tender opening session, the bidders concerned shall be given forty-eight hours to produce or replace the document in question.

The Tender's Board shall declare inadmissible and reject the following:

- Tenders bearing the bidders references;
- Tenders received after submission date and time deadline;
- Tenders not bearing title of the Invitation to tender;
- Tenders non-compliant with the submission method;
- Any tender non-compliant with the TF regulations;
- Any tender lacking the original Administrative Offer of the bidder;
- Any tender lacking a stamped bid bond by a first class bank or a first class financial institution authorised by the Ministry in charge of Finance to issue bonds within the scope of public contracts, accompanied by a deposit receipt issued by the CDEC. If a bid bond is produced but has no connection with the consultation concerned, it shall be considered absent and the bidder shall be disqualified. A bid bond presented by a bidder during the bid opening session shall be rejected.

The Tender's Board shall draw up minutes of the tender opening session, a copy of which shall be given to all bidders.

Remainder unchanged.

THE MINISTER OF LIVESTOCK, FISHERIES
AND ANIMAL INDUSTRIES,
CONTRACTING AUTHORITY

Copies

- MINMAP
- ARMP
- MINEPIA/ITB
- CHRONO/ARCHIVES

